

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 9 décembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	41
VOTANTS	51

CONVOCAATION

Datée	Du 09/12/21
Affichée	du 09/12/21

OBJET

Marché de l'opérateur en charge du suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle Avenant n° 1

Monsieur Pascal SUARD a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOUC, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maité GRANDCLÈRE, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET,

Pouvoirs : Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
François HUREL a donné pouvoir à Jean SELLIER
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Absents excusés : Nadège TROUILLET
François CARBONELL

Absents : Philippe CROTEAU
Alexandra DEPARIS-AUBRIL

Acte rendu exécutoire après publication le 23 décembre 2021

Le Président,
Jean SELLIER





LE TRAITÉ DE RIGENT DE LA COMMUNE DE LA VIEILLE
DE LA COMMUNE DE LA VIEILLE

Le 16 décembre 2021

Le présent traité est signé et ratifié par les membres du conseil municipal de la commune de La Vieille, en vertu de la délibération en date du 16 décembre 2021, et par les membres du conseil municipal de la commune de La Vieille, en vertu de la délibération en date du 16 décembre 2021.

Monsieur Pascal GUARD a été nommé directeur de service.

Étaient présents : Véronique HILLET, Dominique LORJEAU, Sylvie MIGNEROT, Dominique NETZER, Didier PÉROL, Eric SO, Pierre MARIE, Serge GONZARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BRAUPEL, Paul KLYMOK, Pascal GUARD, Michèle GLAÏNEC, François BRIZARD, Marie GRANDCIÈRE, Philippe VAN-HOORNÉ, Olivier GUSIN, Stéphanie LENOÏRE, Jean-Marie GOUSSE, Pascal SAMSON, Murielle NOGÈRE, Serge DELVALLE, Isabelle DUVAL de LAGUERCHÉ, Philippe RONDEL, Fabrice GOREFF, Delphine PRIEUR, Gilbert MATHOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HARRY, Jean-Guy GRANDIN, Franck GALLIER, Jacky DE TAVERNIER, Joël BRUNET, Jean SEILLER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET.

Pouvoirs :
Monsieur BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAÏNEC
Monsieur RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAÏNEC
Monsieur GUEGON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNÉ
Monsieur RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNÉ
Monsieur CHATELIER a donné pouvoir à Jean-Marie GONZARD
Monsieur GONNE a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Monsieur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENOÏRE
Monsieur MARTIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Monsieur HILLET a donné pouvoir à Jean SEILLER
Monsieur THOURET a donné pouvoir à Joël BRUNET

Absents excusés :
Monsieur THOURET
Monsieur CARBONNEL

Absents :
Monsieur BRIZARD
Monsieur DEVRIS-ALGER

LE PRÉFET DE LA VIEILLE

2 Place du Parc
49100 LA VIEILLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VENDEE

LE PRÉFET DE LA VIEILLE

Préfecture	49100
Service	49100
Unité	49100

LE PRÉFET DE LA VIEILLE

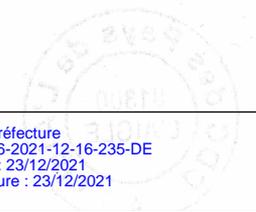
Préfecture	49100
Service	49100
Unité	49100

LE PRÉFET DE LA VIEILLE

Le présent traité est signé et ratifié par les membres du conseil municipal de la commune de La Vieille, en vertu de la délibération en date du 16 décembre 2021, et par les membres du conseil municipal de la commune de La Vieille, en vertu de la délibération en date du 16 décembre 2021.

Le présent traité est signé et ratifié par les membres du conseil municipal de la commune de La Vieille, en vertu de la délibération en date du 16 décembre 2021, et par les membres du conseil municipal de la commune de La Vieille, en vertu de la délibération en date du 16 décembre 2021.

Le présent traité est signé et ratifié par les membres du conseil municipal de la commune de La Vieille, en vertu de la délibération en date du 16 décembre 2021, et par les membres du conseil municipal de la commune de La Vieille, en vertu de la délibération en date du 16 décembre 2021.



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20211216-2021-12-16-235-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que le marché de suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle a été attribué à SOLIHA, mandataire du groupement, lors du Conseil Communautaire du 15 avril 2021.

Il est nécessaire de conclure un avenant, à ce marché, portant sur des clauses administratives, sans modification du montant du marché.

Cet avenant a pour objet de préciser ou modifier l'acte d'engagement concernant les points suivants :

- ✓ Les coordonnées du 2^{ème} co-contractant : les pièces du marché font état d'un 2^{ème} co-contractant mais celui-ci n'est pas identifié à l'acte d'engagement
- ✓ Les modalités du paiement des prestations : le groupement souhaite que le paiement soit effectué sur les comptes de chacun des membres et non sur un compte unique ouvert au nom du mandataire comme indiqué dans l'acte d'engagement
- ✓ La part variable des prestations : le prix de la prestation comprend une partie forfaitaire et une partie variable (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs). Le pouvoir adjudicateur a accepté l'offre pour le montant global, tel qu'il figure au document DPGF. Il y a lieu de préciser à l'acte d'engagement le prix pour la partie forfaitaire, le prix pour la partie variable et le montant global.

- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du Conseil Communautaire en date du 15/04/2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge du suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Considérant que les modifications à apporter à l'acte d'engagement sont indispensables pour procéder aux paiements des factures qui seront présentées par le titulaire du marché et son cotraitant,

Acte rendu exécutoire après publication le 23 décembre 2021

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1, ci-annexé, au marché de l'opérateur en charge du suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle
- **AUTORISE** le Président à signer la modification précitée et tout document relatif à ce dossier

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
 Jean SELLIER





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes des Pays de L'Aigle
5 Place du Parc
61300 L'Aigle

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SOLHA TERRITOIRES EN NORMANDIE
8 Boulevard Jean Moulin
CS 25362
14053 CAEN cedex 4
Tel : 02 31 86 70 50
Siret : 315 549 741 000 33

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché de missions de suivi et d'animation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat classique sur la CdC des Pays de L'Aigle et d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain dans le centre-ville de L'Aigle

■ Date de la notification du marché public : 03/05/2021

■ Durée d'exécution du marché public : 60 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 525 990 €
- Montant TTC : 631 188 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailier toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet de préciser ou modifier l'acte d'engagement concernant :

- les coordonnées du 2^{ème} co-contractant
- les modalités du paiement des prestations
- la part variable des prestations

1) Les pièces du marché font état d'un 2^{ème} co-contractant mais celui-ci n'est pas identifié à l'acte d'engagement. Il est ajouté à l'article 2 – Identification du co-contractant – de l'Acte d'Engagement les coordonnées du 2^{ème} co-contractant :

Dénomination sociale : Develop'Toit

Adresse : 14 rue Charles V 75004 PARIS

Courriel : gbourlier@develop-toit.fr

Numéro de téléphone : 0681212142

SIRET : 81175857200044

2) Le groupement a indiqué à l'article 6 de l'Acte d'Engagement que le paiement sera effectué sur un compte unique ouvert au nom du mandataire.

Selon le souhait des membres du groupement, le paiement sera effectué sur les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe de l'Acte d'Engagement :

- Compte ouvert au nom de SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE

pour les prestations de suivi-animation des 2 OPAH

RIB joint en annexe du présent avenant

- Compte ouvert au nom de DEVELOP'TOIT

pour les prestations en tant que cotraitant de SOLIHA pour l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle

RIB joint en annexe du présent avenant

3) Le prix de la prestation comprend une partie forfaitaire et une partie variable (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs)

Le pouvoir adjudicateur a accepté l'offre pour le montant global, tel qu'il figure au document *DPGF*.

Il y a lieu de préciser à l'acte d'engagement :

- le prix pour la partie forfaitaire
- le prix pour la partie variable
- le montant global

ainsi qu'il suit :

Pour la partie forfaitaire

Montant HT : 430 000 Euros

TVA (taux de 20 %) : 86 000 Euros

Montant TTC : 516 000 Euros

soit en toutes lettres : cinq cent seize mille euros toutes taxes comprises

Pour la partie variable

Montant HT : 95 990 Euros

TVA (taux de 20 %) : 19 198 Euros

Montant TTC : 115 188 Euros

soit en toutes lettres : cent quinze mille euros toutes taxes comprises

Montant total (partie forfaitaire + partie variable)

Montant HT : 525 990 Euros

TVA (taux de 20 %) : 105 198 Euros

Montant TTC : 631 188 Euros

soit en toutes lettres : six cent trente et un mille cent quatre-vingt-huit euros toutes taxes comprises

et de modifier en conséquence l'annexe 1 : désignation des cotraitants et répartition des prestations

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SOLHA TERRITOIRES EN NORMANDIE	Caen, le 6 décembre 2021	 SOLHA <small>SOLIDAIRES POUR L'HABITAT Territoires en NORMANDIE</small> <small>8 Boulevard Jean Moulin CS 25362</small> <small>14053 CAEN CEDEX</small> <small>www.solhanormandie.fr 02 31 58 70 50</small> <small>SIRET 315 549 741 000 33</small>
DEVELOP'TOIT	Paris, le 6 décembre 2021	 Signature numérique de Guillaume BOURLIER Date : 2021.12.06 16:21:18 +01'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20211216-2021-12-16-235-DE
 Date de télétransmission : 23/12/2021
 Date de réception préfecture : 23/12/2021

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE SIRET : 315 648 741 000 23Code APE 892Z..... N° TVA intracommunautaire : FR 493 195 467 41 Adresse : 8 BOULEVARD JEAN MOULIN 14053 CAEN CEDEX 04	PART FIXE : OPAH CLASSIQUE & OPAH RU PART VARIABLE : OPAH CLASSIQUE & OPAH RU **	379.000 € 95.990 €	20 % 20%	454.800 € 115.188 €
Dénomination sociale : DEVELOPTOIT SIRET : ...811.759 832 000 23Code APE R28 de Pays de L'Aigle (758 57) N° TVA intracommunautaire : Adresse : 3 Rue de Maubeux - 75002 PARIS	OPAH RU PARTIE FORFAITAIRE	51.000 €	20 %	61.200 €
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux	525.990 €	20 %	631.188 €

AE missions de suivi et d'animation d'une OPAH classique et d'une OPAH RU à L'Aigle
Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

9

* PART FIXE SOLIHA Territoires en Normandie

OPAH CLASSIQUE 220 000 € HT
OPAH RU 159 000 € HT
TOTAL PART FIXE 379 000 € HT
TOTAL PART FIXE 454 800 € TTC

** PART VARIABLE SOLIHA Territoires en Normandie

OPAH CLASSIQUE 82 140 € HT
OPAH RU 33 850 € HT
TOTAL PART VARIABLE : 95 990 € HT
TOTAL PART VARIABLE : 115 188 € TTC

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20211216-2021-12-16-235-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021